



**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS  
AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE  
10<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMHAFAT**

**ABIDJAN, 26-28 AOÛT 2018**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

A la faveur de la sollicitude des Hautes Autorités ivoiriennes, la Côte d'Ivoire a abrité à Abidjan, les travaux de la 10<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) les 26, 27 et 28 Août 2018.

L'organisation créée en 1989 avec la recommandation des Etats Fondateurs, compte 22 Etats Membres riverains de l'Océan Atlantique, depuis le Maroc jusqu'en Namibie.

La Côte d'Ivoire qui a assuré la Présidence depuis 3 ans de cette Instance Halieutique Africaine, a contribué à l'effectivité et à la pérennité de ses actions en faveur d'une coopération régionale effective.

La 10<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Ministres, a eu pour tâche, d'évaluer l'état de la coopération halieutiques entre les Pays Africains riverains de l'Océan Atlantique, d'examiner les questions d'actualité relatives à la nouvelle éthique de gouvernance des mers et océans, et d'adopter son Plan d'Action pour les deux prochaines années.

Cette Session a connu une participation record des Etats membres (21/22), représentés à haut niveau et conduites par les ministres chargés de la pêche.

En participant à cette Instance Halieutique Africaine, les Etats côtiers de l'Afrique de l'Ouest, entendent mettre en œuvre et promouvoir un processus de coopération Sud-Sud, visant à prolonger et valoriser les politiques nationales respectives, dans un contexte d'actions susceptibles d'être entreprises conjointement sur les plans bilatéral, sous-régional et régional.

Lors de cette session, les Ministres ont eu à examiner le bilan des activités réalisées, les perspectives de coopération commune à établir et un plan de travail pour les deux années à venir.

Ils ont eu à constater que la COMHAFAT constitue désormais l'instrument juridique régional approprié, ayant pris en charge la gestion concertée et responsable des potentialités halieutiques de la Côte Ouest-Africaine et un cadre approprié de coopération régionale susceptible de renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre les Pays Africains.

A l'occasion de leurs déclarations, les chefs de délégations ont tenu à remercier, en plus de la Côte d'Ivoire pour avoir abrité ces assises, le Maroc pour son appui constant au renforcement de cette Institution, preuve de son engagement en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante.

A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté la "*Déclaration d'Abidjan*" qui traduit la volonté commune des Etats Membres, de faire du secteur de la pêche un levier à même de dynamiser l'économies des pays de la Région, sur la base d'une exploitation rationnelle et durable des ressources marines.

Fait à Abidjan, le 28 août 2018